

Déroulement de L'Assemblée Générale du vendredi 02 octobre 2020

Les ordonnances prises en application de la loi d'urgence covid-19 (Publié le : mercredi 25 mars 2020 - Modifié le : mardi 28 avril 2020) prévoient entre autre que:

- les associations pourront aussi tenir leur conseil par simple procédure écrite entre les membres,
- la mesure s'applique aussi à toutes les délibérations même celles portant sur les comptes annuels.

Ces ordonnances sont accessibles sur internet.

Le Conseil d'Administration réuni hier, 18 septembre 2020, a décidé l'application des ordonnances ci-dessus pour :

- faciliter les opérations de vote,
- éviter de manipuler des documents et être en conformité avec les contraintes sanitaires,
- préserver la distanciation physique,
- permettre à tous les membres de participer d'une façon ou d'une autre à l'Assemblée Générale.

Le déroulement de l'Assemblée Générale du 02 octobre 2020 comportera plusieurs étapes :

- **19 septembre 2020** : diffusion de la convocation aux membres du Club par mail ou courrier,
- **25 septembre 2020** : mise à disposition du dossier de convocation sur le site Internet du Club et envoi par courrier aux membres ne disposant pas de messagerie,
- **du 26 septembre au 01 octobre 2020** : pour les membres ne pouvant être présents à l'Assemblée Générale :
 - vote sur le site du Club,
 - vote par courrier transmis au Secrétaire.
- **02 octobre 2020** : pour les membres présents à l'Assemblée Générale :
 - pas d'émargement de la liste des présents,
 - vote à main levée,

Le total des votes exprimés le 02 octobre 2020 sera:

- constitué des votes des présents, des votes intervenus sur le site du Club et des votes reçu par courrier,
- constaté par des participants volontaires présents.

Les résolutions proposées, ayant le caractère de décisions ordinaires, seront adoptées à la majorité des votes exprimés.